

MAP

SAS au capital de 1 190 000,00 euros

Siège social : 62 RUE HUBERT MASQUEFA, ZAC DU PÔLE DE PRODUCTION 83600 FRÉJUS

RCS n°511151276- RCS FREJUS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CONSOLIDÉ CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre groupe pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social.

Il est précisé que les comptes annuels consolidés du groupe ont été établis selon la réglementation en vigueur.

Un écart d'évaluation passif a été constaté sur cet exercice pour 2 501 278 euros et un écart sur l'impôt des sociétés de -634 605 euros.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 530 980 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 124 329 406 Euros contre 117 888 987 Euros hors taxes en 2023.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 126 296 549 Euros contre 118 935 108 Euros en 2023.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 124 064 419 Euros contre 112 608 813 Euros en 2023.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 139 339 Euros contre 362 631 Euros en 2023.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 1 470 877 Euros contre 1 002 971 Euros en 2023.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 360 234 Euros contre 1 224 706 Euros en 2023.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 442 245 Euros contre 1 690 622 Euros en 2023.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 12 525 019 Euros contre 12 783 700 Euros en 2023.
- Les liquidités sont de 4 873 962 Euros contre 7 908 746 Euros en 2023.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 112 493 700 Euros contre 99 254 205 Euros en 2023.
- Les autres achats et charges externes sont de 4 452 379 Euros contre 5 024 626 Euros en

2023.

- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 470 489 Euros contre 552 996 Euros en 2023.
- Les salaires et traitements sont de 3 716 625 Euros contre 4 088 136 Euros en 2023.
- Les charges sociales sont de 1 520 696 Euros contre 1 418 802 Euros en 2023.
- Les dotations aux amortissements sont de 628 426 Euros contre 693 084 Euros en 2023.
- Les dotations aux provisions sont de 782 104 Euros contre 1 576 964 Euros en 2023.
- Les reprises sur amortissements de provisions et transferts de charges sont de 1 886 990 Euros contre 1 002 100 Euros en 2023.
- Les autres charges sont de 85 123 Euros contre 34 261 Euros en 2023.
- Les autres produits sont de 11 186 Euros contre 44 319 Euros en 2023.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est de 530 980 Euros contre 3 581 615 Euros en 2023.
- L'effectif est de 76 salariés contre 86 en 2023.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Constructions : 1 521 947 euros
- Installations techniques, matériel et outillage : 61 955 euros
- Autres immobilisations corporelles : 294 331 euros
- Immobilisations financières : 272 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

L'exercice 2024 a été marqué la construction et la mise en service d'un parking sur la concession Jaguar Land Rover de Fréjus. La signature d'un contrat concession en fin d'année 2024 avec la marque XPENG sur la société EVEN. Nous remarquons que pour les activités de concession automobile, le volume d'affaires est en croissance néanmoins la marge commerciale est en nette diminution pour des raisons de politique commerciale des constructeurs.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

À la suite de la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2024, un changement significatif dans la législation fiscale applicable au secteur automobile est intervenu en 2025.

En effet, la loi de finances pour 2025 a instauré une hausse des malus écologiques applicables à l'immatriculation des véhicules neufs les plus polluants. Cette évolution fiscale impacte directement l'activité de la concession, en augmentant potentiellement le coût d'acquisition pour les clients finaux et en influençant les décisions d'achat.

Même si cet événement est postérieur à la clôture, il pourrait avoir des conséquences sur les ventes de véhicules au cours de l'exercice 2025, et par conséquent sur le chiffre d'affaires futur de l'entreprise. À la date de clôture, cet événement ne remettait pas en cause les conditions d'exploitation ni la continuité d'exploitation de la société. Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Dans le cadre de l'exercice en cours, nous allons porter tous nos efforts sur le maintien de l'activité et la maîtrise des frais fixes afin de conserver un niveau correct de rentabilité.

Activité concessionnaire automobile : nos efforts se portent sur la maîtrise des charges de structure, suivant la politique du constructeur, nous envisageons un recul du volume d'activité avec une baisse des marges sur les véhicules neufs.

Activité location et vente de véhicules d'occasion : nous envisageons un maintien du volume d'activité avec une amélioration de la marge.

Activité immobilière : Le nouveau parking a été mis en service durant l'année 2024, nous envisageons des résultats identiques à l'exercice précédent.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 530 980 Euros formant un résultat affectable de 530 980 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes

- Dividendes restant à verser pour 1 178 572 euros
- La différence pris sur les Autres réserves

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé que des distributions de dividendes ont été faites par la société au cours des trois exercices précédents.

Affectation pour chaque exercice clôturé en dividendes :

2023 : 1 280 000 euros distribué sur 2024
2022 : 530 000 euros distribué sur 2023
2021 : 428 572 euros distribué sur 2022

III - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Selon les dispositions du Code de commerce et conformément à l'arrêté du 20 mars 2017, nous vous présentons la ventilation des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

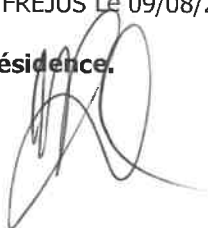
- Les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- Les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Ces Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, sont présentés dans le tableau en annexe.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à FREJUS Le 09/08/2025

La Présidence.



Annexe - Tableau d'information relative au délai de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D 441-4

	Article D. 4411.-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 L- 2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	D Délais contractuels : (préciser) C Délais légaux : (préciser)						D Délais contractuels : (préciser) D Délais légaux : (préciser)					

43

MAP
Société par actions simplifiée au capital de 1.190.000 Euros
Siège social : 62, rue Hubert Masquefa, ZAC du Pôle de Production 83600 FRÉJUS
511 151 276 RCS FRÉJUS

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, à 11 heures 30, les actionnaires de la SAS MAP se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

La société CABINET LECCA, représentée par l'EURL T.C. TRIBUTE prise en la personne de Monsieur LODO Thierry, commissaire aux comptes titulaire et la société AUDIXA représentée par Monsieur AGUILAR Xavier, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion et sont excusés. Harold BAKALIAN préside la séance en qualité de Président de la société.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des convocations des actionnaires ;
- les copies des lettres de convocation des commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes, puis déclare la discussion ouverte. Après divers échanges, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes ont été proposées au vote des actionnaires.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un original des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.



Désignation de l'entreprise : SAS MAP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 62 RUE HUBERT MASQUEFA		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 1 1 1 5 1 2 7 6 0 0 0 4 1		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122024						
		N-1 31122023						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 882	1 257	625	684
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	103 890	22 682	81 208	17 301
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	29 466 295		29 466 295	29 466 295
		Créances rattachées à des participations	BB	BD				
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI						
TOTAL (II)		BJ	BK	29 572 067	23 939	29 548 128	29 484 280	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	56 500	56 500		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				1 821
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	86 479		86 479	
		Autres créances (3)	BZ	CA	11 128 679		11 128 679	7 411 019
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 534 565		1 534 565	2 000 000
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	2 417 351		2 417 351	1 241 528	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	8 185		8 185	28 906	
	TOTAL (III)	CJ	CK	15 231 759	56 500	15 175 259	10 683 274	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	44 803 826	80 439	44 723 387	40 167 554	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS MAP			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 190 000)	DA	1 190 000	1 190 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	15 660 960	15 660 960
	Réserve légale (3)	DD	119 000	119 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 188	(1 505 151)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 437 025	2 786 338
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	24 408 173	18 251 148
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 298 196	14 525 097
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	82 566	6 231 707
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	42 631	50 013
	Dettes fiscales et sociales	DY	527 187	1 109 363
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	364 633	225
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	20 315 214	21 916 405	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	44 723 387	40 167 554	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	15 660 960
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 661 780
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MAP										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	2 817 386	FH		FI	2 817 386	2 820 000			
		FJ	2 817 386	FK		FL	2 817 386	2 820 000			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	312 533	306 821			
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	24			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 129 928	3 126 845			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 066 298	917 792			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	56 585	17 485			
	Salaires et traitements *					FY	1 032 579	955 732			
	Charges sociales (10)					FZ	441 813	365 213			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	16 872	3 429		
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	431	28			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 614 577	2 259 679		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	515 351	867 167		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	327 418	305 662			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 300 000	3 000 000			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	161 576	290 313			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	7 461 576	3 290 313			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	499 853	605 970			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	499 853	605 970			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 961 724	2 684 344			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 804 493	3 857 173			

Désignation de l'entreprise SAS MAP				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 038	822 826	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	201 255		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	204 293	822 826	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(204 293)	(822 826)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	163 175	248 009	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	10 918 922	6 722 821	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 481 898	3 936 483	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	7 437 025	2 786 338	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	728	739
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	312 533	306 821
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A3		
(14)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles			
				Produits exceptionnels			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				204 293			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures			
				Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise **SAS MAP**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	1 882	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	23 170	LC		LD	80 720	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	23 170	LO		LP	80 720	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	29 466 295	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	29 466 295	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	29 491 347	ØH		ØJ	80 720	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 882	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	103 890	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	103 890	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY	29 466 295	ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	29 466 295	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	29 572 067	ØM			

Exercice N clos le : 31 12 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS MAP

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	15 660 960
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	15 660 960

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS MAP												Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		1 198	PF		59	PG			PH		1 257
TOTAL I			RK		1 198	RM		59	RN			RO		1 257
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		5 869	QM		16 813	QN			QO		22 682
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU		5 869	QV		16 813	QW			QX		22 682
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		7 067	ØP		16 872	ØQ			ØR		23 939
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV				
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4				
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO				
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MAP								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	56 500	6P		6R		6S	56 500
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	56 500	TY		TZ		UA	56 500
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	56 500	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SAS MAP										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	86 479	86 479						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 665	1 665						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	84 837	84 837						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	66 250	66 250						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	10 971 788	10 971 788						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 140	4 140						
	Charges constatées d'avance		VS	8 185	8 185						
	TOTAUX			VT	11 223 344	VU	11 223 344	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	19 298 196	11 644 762	6 064 988	1 588 446					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	42 631	42 631							
Personnel et comptes rattachés		8C	180 914	180 914							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	225 163	225 163							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	90 963	90 963							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	30 147	30 147							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	82 566	82 566							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	364 633	364 633							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	20 315 214	VZ	12 661 780	6 064 988	1 588 446			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	5 500 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	22 350			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 093 722	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS MAP						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122024			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	7 437 025			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	3 038			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	163 175			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	336 624		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	336 624		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						ZN					
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WO					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
TOTAL I						WR	7 939 862				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	7 746				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB				
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						I6				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						WZ				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XA	6 935 000	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB				
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS					
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	327 418
	Dt dé d. exc (art 39 decies A)		YA	Dt dé d. exc (art 39 decies B)		YB	Dt dé d. exc. (art 39 decies C)		YC	YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	669 698			XH	7 270 164
{ déficit (II moins I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	669 698			XO	0

Désignation de l'entreprise SAS MAP		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	107 931
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS MAP										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 505 151)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 786 338			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	1 280 000				
						ZF					
						ZG	1 188				
	TOTAL I	ØF	1 281 188		TOTAL II	ZH	1 281 188				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 195 622)				XQ	196 774	48 108				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	29 764	1 467				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	104 556	140 566				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	735 203	727 651				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 066 298	917 792				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 243	3 853				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)				9Z	51 342	13 632				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	56 585	17 485				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	696 386	587 282				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	101 684	88 993				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	1 032 579					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,00 %	5,57 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS MAP						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
		(A)	{ B }			(C)	
			(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS MAP**Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS MAP**Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col.❻ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS MAP					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MAP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	9	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 817 386	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	312 533	
TOTAL 1	OX	3 129 919	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	9	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	9	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	15 571	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	854 377	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	431	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	870 378	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 259 550
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 259 550
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 129 919	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|4|]

N° SIRET [5|1|1|1|5|1|2|7|6|0|0|0|4|1|]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS MAP]

ADRESSE (voie) [62 RUE HUBERT MASQUEFA]

CODE POSTAL [83600] VILLE [FREJUS]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	8 500
Totalisation	P6	8 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom de famille [BAKALIAN] Prénom(s) [HAROLD]
Nom d'usage [] % de détention [50,00] Nb de parts ou actions [4 250]
Naissance : Date [19071975] N° département [83] Commune [FREJUS] Pays [FRANCE]
Adresse : N° [300] Voie [AVENUE DE BOULOURIS]
Code postal [83700] Commune [SAINT RAPHAEL] Pays [FRANCE]

Titre (2) [M] Nom de famille [BAKALIAN] Prénom(s) [JORDAN]
Nom d'usage [] % de détention [50,00] Nb de parts ou actions [4 250]
Naissance : Date [24021979] N° département [83] Commune [FREJUS] Pays [FRANCE]
Adresse : N° [4] Voie [RUE DU MONT FARON]
Code postal [83600] Commune [FREJUS] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/1/2/2/0/2/4/

N° SIRET 5/1/1/1/5/1/2/7/6/0/0/0/4/1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MAP

ADRESSE (voie) 62 RUE HUBERT MASQUEFA

CODE POSTAL 83600 VILLE FREJUS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique SAS Dénomination EVEN

N° SIREN (si société établie en France) 789898822

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie RUE HUBERT MASQUEFA

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination HJ BAK

N° SIREN (si société établie en France) 800023509

% de détention 10,00

Adresse : N° 62 Voie RUE HUBERT MASQUEFA

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination BAKAUTO

N° SIREN (si société établie en France) 809771231

% de détention 100,00

Adresse : N° 197 Voie RUE HUBERT MASQUEFA

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FONCIERE BAK

N° SIREN (si société établie en France) 899173538

% de détention 10,00

Adresse : N° 197 Voie RUE HUBERT MASQUEFA

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination BAK DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 899172878

% de détention 10,00

Adresse : N° 197 Voie RUE HUBERT MASQUEFA

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

Forme juridique SAM Dénomination EVEN MOTORS

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 49,87

Adresse : N° 34 Voie QUAI JEAN CHARLES REY

Code postal 98000 Commune MONACO Pays MONACO

Forme juridique SARL Dénomination LE TOURING

N° SIREN (si société établie en France) 827614124

% de détention 20,00

Adresse : N° Voie QUAI ALBERT 1ER

Code postal 83700 Commune SAINT RAPHAEL Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AZUR AUTOS

N° SIREN (si société établie en France) 328201819

% de détention 100,00

Adresse : N° 197 Voie RUE HUBERT MASQUEFA

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4|

N° SIRET 5|1|1|1|5|1|2|7|6|0|0|0|4|1|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MAP

ADRESSE (voie) 62 RUE HUBERT MASQUEFA

CODE POSTAL 83600 VILLE FREJUS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique SAS Dénomination MAPAUTO

N° SIREN (si société établie en France) 311822738

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie RUE HUBERT MASQUEFA

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS CABINET LECCA
Commissaire aux Comptes

1 rue Pierre RECTORAN - 64100 BAYONNE

AUDIXA
Commissaire aux Comptes

68, Via Nova – 83600 FREJUS

« GROUPE MAP »

197 RUE HUBERT MASQUEFA

83600 FREJUS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31/12/2024

A l'assemblée générale des actionnaires du GROUPE MAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAS MAP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à BAYONNE,
le 12/06/2025,

SAS CABINET LECCA,
Commissaire aux Comptes.


Expertise comptable
SAS au capital de 38 112,25 €
1, rue Pierre Rectoran - 64100 BAYONNE
Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17

Fait à FREJUS,
le 12/06/2025,

AUDIXA,
Commissaire aux Comptes.






GROUPE MAP

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Table des matières

États financiers	2
Compte de résultat consolidé.....	2
Bilan consolidé	3
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	4
Variations des capitaux propres	5
Méthodes et principes de consolidation.....	6
Principes généraux	6
Définition du périmètre de consolidation	6
Variation du périmètre de consolidation	7
Règles et méthodes comptables	7
Annexe 1. Ecart d'acquisition (goodwill)	10
Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	10
Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	11
Annexe 2.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	11
Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers	11
Annexe 3.2 Dépréciation des actifs financiers	12
Annexe 4. Stocks et en-cours	12
Annexe 5. Impôt différé.....	12
Annexe 6.1 Actif circulant	13
Annexe 6.2 Antériorité des créances clients.....	14
Annexe 7. Trésorerie nette	14
Annexe 8. Provisions	14
Annexe 9. Dettes financières	15
Annexe 10. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	15
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	16
Annexe 11. Chiffre d'affaires.....	16
Annexe 12. Autres produits d'exploitation	17
Annexe 13. Achats consommés.....	17
Annexe 14. Charges de personnel.....	17
Annexe 15. Autres charges d'exploitation	18
Annexe 16. Impôts et taxes	18
Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	19
Annexe 18. Produits financiers	19
Annexe 19. Charges financières	19
Annexe 20. Produits exceptionnels	19
Annexe 21. Charges exceptionnelles	20
Annexe 22. Charges d'impôts.....	20
La preuve d'impôts se décompose comme suit :	20
Autres Informations.....	21
Effectifs.....	21
Engagements hors-bilan.....	21
Rémunération des dirigeants	21

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2024	2023
Chiffre d'affaires	124 329 406	117 888 987
Autres produits d'exploitation	1 967 143	1 046 121
Achats consommés	(112 493 700)	(99 254 205)
Charges de personnel	(5 237 321)	(5 506 938)
Autres charges d'exploitation	(4 452 379)	(5 024 626)
Impôts et taxes	(470 489)	(552 996)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 410 530)	(2 270 048)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	2 232 129	6 326 295
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	2 232 129	6 326 295
Charges et produits financiers	(1 331 539)	(640 341)
Charges et produits exceptionnels	(82 012)	(465 916)
Impôts sur les résultats	(288 871)	(1 638 423)
Résultat net des entreprises intégrées	529 708	3 581 615
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	529 708	3 581 615
Intérêts minoritaires	(1272)	
Résultat net (part du groupe)	530 980	3 581 615
Résultat net (Part du groupe)	530 981	3 581 615
Contrôle	(0)	0
Résultat par action	62,47	421,37
Résultat dilué par action	62,47	421,37




LODO
EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
AUDIT
 Expertise comptable
 SAS au capital de 38 112,25 €
 1, rue Pierre Rectorat - 64100 BAYONNE
 Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17

Bilan consolidé

Bilan actif consolidé	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	42 237 478	44 742 116
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	8 849 303	7 643 985
Immobilisations financières	479 185	478 912
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	51 565 966	52 865 014
Stocks et en-cours	36 084 313	37 700 305
Clients et comptes rattachés	3 493 730	2 510 550
Autres créances et comptes de régularisation	9 031 288	10 273 149
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	55155	3 036
Valeurs mobilières de placement	1 534 565	2 000 000
Disponibilités	4 101 670	5 921 600
Actif circulant	53 245 667	58 405 605
Total Actif	104 811 533	111 270 619
Contrôle	(0)	0
Total Passif	104 811 533	111 270 619
Bilan passif consolidé	Clôture	Ouverture
Capital	1 190 000	1 190 000
Primes liées au capital		
Réserves et résultat consolidés	20 653 254	23 663 349
Autres	15 660 960	15 660 960
Capitaux propres (Part du groupe)	37 504 215	40 514 310
Intérêts minoritaires	361 439	
Total des capitaux propres	37 865 654	40 514 310
Autres fonds propres	13 098	19 009
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	89 000	138 542
Provisions	89 000	138 542
Dettes financières	28 387 436	27 262 234
Fournisseurs et comptes rattachés	30 170 578	29 667 358
Autres dettes et comptes de régularisation	8 285 667	13 669 166
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	5 232 127	5 318 253
Dettes	66 843 781	70 598 758
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition		
Total Passif	104 811 533	111 270 619


LODO
EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
AUDIT
 Expertise comptable
 SAS au capital de 38 112,25 €
 1, rue Pierre Rectorat - 64100 BAYONNE
 Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17


Xavier AGUILAR

AUDIXA
 Commissaire aux comptes

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2024.12	2023.12
Résultat net total des entités consolidées	529 709	3 581 615
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	578 883	703 161
Dotations aux amort. dépr. immos corporelles et incorporelles	628 425	693 985
(+) Dotations et reprises aux provisions - passif	(49 542)	9 176
Variation de l'impôt différé	(9 285)	(18 988)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(28 626)	(207 339)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	233 769	53 696
Marge brute d'autofinancement	1 304 449	4 112 143
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(1572 158)	(4 733 079)
Variation nette des stocks	2 615 996	(18 781 338)
Variation nette des clients et comptes rattachés	(983 179)	(71 547)
Variation nette des autres postes d'actifs	1 589 080	(6 051 657)
Variation des rubriques de liaison	(0)	(0)
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	503 320	19 346 201
Variation nette des autres postes du passif	(5 297 374)	825 263
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(267 708)	(620 935)
Acquisitions d'immobilisations	(1677 250)	(1047 749)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(296 740)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1878 232)	(749 502)
Acquisitions autres immobilisations financières	(272)	(1 507)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	201 255	
Cessions d'immobilisations	76 483	847 116
Cessions d'immobilisations incorporelles	71 483	847 026
Cessions d'immobilisations corporelles	5 000	90
Réduction des autres immobilisations financières		60
Incidence des variations de périmètre	1	(4)
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / variation % d'intégration	1	(4)
Variation nette des placements à court terme	465 435	(1905 000)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(1 135 330)	(2 105 576)
Émissions d'emprunts	7 501 250	2 842 547
Remboursements d'emprunts	(7 365 146)	(3 373 144)
Variation des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1302 412)	(2 014 953)
Augmentations / réductions de capital		
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	33 117	(1055)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 133 190)	(2 546 605)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(2 538 228)	(5 273 116)
Trésorerie : ouverture	5 921 229	11 194 345
Trésorerie : ouverture	5 921 229	11 194 345
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		
Trésorerie : clôture	3 384 998	5 921 229

LODO
EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
AUDIT

Expertise comptable
SAS au capital de 38 112,25 €

1, rue Pierre Rectoran - 64100 BAYONNE
Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17

Xavier AGUILAR
AUDIXA
Commissaire aux comptes

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaire s
2023	1 190 000		35 742 695			3 581 615	40 514 310	
Affectation du résultat N-1			3 581 615			(3 581 615)		
Distribution/brut versé			(1302 412)				(1302 412)	
Résultat						530 980	530 980	(1272)
Autres augmentations, diminutions			(1875 958)				(1875 958)	
Correction à-nouveaux			(1875 958)				(1875 958)	
Variations de périmètre			(327 156)				(327 156)	327 161
Variation du taux d'intégration proport			2				2	2
Variation du taux d'intérêt			(327 159)				(327 159)	327 159
Autre			(35 550)			0	(35 550)	35 550
2024	1 190 000		35 783 234			530 981	37 504 215	361 439




LDDO
EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
AUDIT
 Expertise comptable
 SAS au capital de 38 112,25 €
 1, rue Pierre Rectoran - 64100 BAYONNE
 Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Les comptes consolidés ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

-	Total du bilan consolidé :	104 811 533 euros
-	Chiffre d'affaires consolidé :	124 329 406 euros
-	Résultat net consolidé :	530 980 euros

Présentation du groupe et évolution

MAP est une société par actions simplifiée, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro 511 151 276. Le siège social de la société est situé au 197 rue Hubert Masquefa – 83600 Fréjus.

Le Groupe exerce ses activités à titre principal dans le commerce de véhicules automobiles.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2024 a été marqué la construction et la mise en service d'un parking sur la concession Jaguar Land Rover de Fréjus. La signature d'un contrat concession en fin d'année 2024 avec la marque XPENG sur la société EVEN. Nous remarquons que pour les activités de concession automobile, le volume d'affaires est en croissance néanmoins la marge commerciale est en nette diminution pour des raisons de politique commerciale des constructeurs.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31/12/2023.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Aucune dérogation aux principes et prescriptions comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2024, le périmètre comprenait 6 sociétés, identique à la clôture de l'exercice précédent.

	% contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SAS MAPAUTO 62 rue Hubert Masquefa 83600 Fréjus - Siret 311 822 738 00044	100	100	IG
SARL EVEN rue Hubert Masquefa 83600 Fréjus - Siret 789 898 822 00034	100	100	IG
SCI BAKAUTO 197 rue Hubert Masquefa 83600 Fréjus Siret 809 771 231 00028	100	100	IG
SCI HJ BAK 197 rue Hubert Masquefa 83600 Fréjus Siret 800 023 509 00030	100	10	IG
S.A.M EVEN MOTORS 34 quai Jean Charles Rey - Eden Star 98000 Monaco	49.87	49.87	IP
SAS AZUR AUTOS 197 rue Hubert Masquefa 83600 Fréjus Siret 328 201 819 00062	100	100	IG

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

Variation du périmètre de consolidation

Néant.

Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont enregistrés selon qu'ils sont positifs ou négatifs aux postes « Ecart d'acquisition actif » ou « Ecart d'acquisition passif ».

Les écarts d'acquisition présents dans les comptes consolidés sont répartis de la manière suivante :

- Un écart d'évaluation actif sur MAPAUTO de 4 845 262 €
- Un écart d'évaluation actif sur EVEN de 1 541 175 €
- Un écart d'évaluation actif sur BAKAUTO de 4 547 500 €
- Un écart d'évaluation actif sur HJ BAK de 76 738 €
- Un écart d'évaluation actif sur EVEN MOTORS de 599 652 €
- Un écart d'évaluation passif sur AZUR AUTOS de 2 128 982 €

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.



Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

- Seules les immobilisations incorporelles à caractère identifiable ont été conservées. En cas de détection d'un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable. Aucune dépréciation n'est comptabilisée à la clôture.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Constructions	20 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP) pour les pièces de rechange.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition pour les véhicules.

Les stocks de véhicules sont dépréciés suivant une table de dépréciation distincte fonction des véhicules d'occasions ou de démonstration.

La dépréciation des stocks au 31 décembre 2024 s'élève à 783 153 €.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en comptes de régularisation.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.



Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Dans le cadre de la convention collective nationale des services de l'automobile, les indemnités de fin de carrière sont prises en charge par IRP AUTO Prévoyance.

Modalités de calcul du résultat par actions

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Opérations intragroupe

Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du périmètre sont neutralisées, tant au niveau du compte de résultat (charges et produits) que du bilan (créances et dettes).



Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1. Ecart d'acquisition (goodwill)

Néant.

Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2023	2024	Augmentati on (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	78 589	78 589					
Droit au bail	274 267	274 269				2	
Fonds commercial	44 463 857	41 982 585				4	(2 501 277)
Autres immobilisations incorporelles	1 882	1 882					
Immobilisations incorporelles	44 818 595	42 317 324				6	(2 501 277)
Terrains	2 542 230	2 542 230					
Agencements et aménagements de terrains	14 382	14 382					
Constructions	5 557 695	7 411 282	1 521 947				331 640
Installations techniques, matériel & outillage	987 215	953 513	61 955			0	4 343
Autres immobilisations corporelles	1 770 444	1 789 056	1 858				16 755
Matériel de bureau	683 965	790 110	107 331			0	(1 186)
Matériel de transport	214 077	268 822	162 151	(127 405)			
Immobilisations corporelles en cours	351 552	2 992	2 992				(351 552)
Immobilisations corporelles	12 021 559	13 772 387	1 878 232	(127 405)		0	0
Total	56 840 154	56 089 711	1 878 232	(127 405)		6	(2 501 276)




 LODO
 EXPERTISE
 COMPTABLE
 CONSEIL
 AUDIT
 Expertise comptable
 SAS au capital de 38 112,25 €
 1, rue Pierre Rector - 64100 BAYONNE
 Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17

Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2023	2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(75 280)	(78 589)	(3 309)				
Autres immobilisations incorporelles	(1 198)	(1 257)	(59)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(76 479)	(79 846)	(3 368)				
Agencements et aménagements de terrains	(14 382)	(14 382)					
Constructions	(1 976 805)	(2 347 768)	(370 963)				
Installations techniques, matériel & outillage	(558 562)	(632 418)	(73 856)			(0)	
Autres immobilisations corporelles	(1 126 817)	(1 247 055)	(120 237)				
Amortissements du matériel de bureau	(597 755)	(640 280)	(42 524)			(0)	
Amortissements du matériel de transport	(103 252)	(41 182)	(17 478)				79 548
Amortissements des immobilisations corporelles	(4 377 574)	(4 923 084)	(625 058)			(0)	79 548
Amortissements sur actif immobilisé	(4 454 052)	(5 002 931)	(628 425)			(0)	79 548

Annexe 2.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Néant.

Annexe 3.1 Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2023	2024	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	3 550	3 550						
Dépôts et cautionnements versés	475 362	475 635	272					0
Immobilisations financières	478 912	479 185	272					0
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	478 912	479 185	272					0

Libellé	2024	< 1 an	1 an < 2 ans	2 ans < 3 ans	3 ans < 4 ans	4 ans < 5 ans	Au-delà
Dépôts et cautionnements versés	475 635	475 635					
Total	475 635	475 635					

Annexe 3.2 Dépréciation des actifs financiers

Néant.

Annexe 4. Stocks et en-cours

Libellé	2024			2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
En-cours de biens	179 418		179 418	176 061		176 061
En-cours de services	282 508		282 508	223 665		223 665
Stocks de marchandises	35 405 540	(783 153)	34 622 387	39 069 958	(1769 378)	37 300 580
Stocks et en-cours	35 867 466	(783 153)	35 084 313	39 469 683	(1769 378)	37 700 305

Annexe 5. Impôt différé

Libellé	2023	2024	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	(5 315 216)	(4 680 612)	9 285			0	625 319
Fiscalité différée (décalages temporaires)	41 589	51 727	10 138				
Fiscalité différée (retraitements)	(5 353 753)	(4 721 916)					631 837
Annulation du social pour les MEE	(3 052)	(10 422)	(853)			0	(6 517)
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles	(3 052)	(10 422)	(853)			0	(6 517)
Sous total	(5 318 269)	(4 691 034)	8 433			0	618 802
Autres	3 052	10 422	853			(0)	6 517
Valeur nette par catégorie	(5 315 216)	(4 680 612)	9 285			0	625 319



LODO
EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
AUDIT

Expertise comptable
SAS au capital de 38 112,25 €

1, rue Pierre Recton - 64100 BAYONNE
Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17

Annexe 6.1 Actif circulant

Libellé	2024			2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	3 841 052	(347 322)	3 493 730	2 786 260	(275 710)	2 510 550
Clients et comptes rattachés	3 841 052	(347 322)	3 493 730	2 786 260	(275 710)	2 510 550
Avances et acomptes versés sur commandes	1 600 873		1 600 873	1 901 238		1 901 238
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	10 238		10 238	24 302		24 302
Impôts différés - actif	551 515		551 515	3 036		3 036
Créances fiscales hors IS part < 1 an	2 183 319		2 183 319	2 914 547		2 914 547
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1 an	714 857		714 857	74 569		74 569
Comptes courants part < 1 an	3 099 817		3 099 817	3 706 336		3 706 336
Créances sur cessions d'actifs part < 1 an	250		250	201 505		201 505
Autres créances part < 1 an	998 914		998 914	1 660 658		1 660 658
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	(327 418)		(327 418)	(305 662)		(305 662)
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	0		0			
Compte de liaison (Intra-groupe bas de bilan)	(0)		(0)			
Charges constatées d'avance part < 1 an	198 923		198 923	92 621		92 621
Autres créances et comptes de régularisation	9 031 288		9 031 288	10 273 149		10 273 149
Clients et autres créances	12 872 341	(347 322)	12 525 019	13 059 409	(275 710)	12 783 700

Libellé	2024	< 1 an	1 an < 2 ans	2 ans < 3 ans	3 ans < 4 ans	4 ans < 5 ans	Au delà
Clients et comptes rattachés part < 1 an	3 841 052	3 841 052					
Clients et comptes rattachés	3 841 052	3 841 052					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 600 873	1 600 872					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	10 238	10 238					
Impôts différés - actif	551 515	551 515					
Créances fiscales hors IS - part < 1 an	2 183 319	2 183 319					
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1 an	714 857	714 857					
Comptes courants - part < 1 an	3 099 817	3 099 817					
Créances sur cessions d'actifs - part < 1 an	250	250					
Autres créances part < 1 an	998 914	998 914					
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	(327 418)	(327 418)					
Charges constatées d'avance part < 1 an	198 923	198 923					
Autres créances et comptes de régularisation	9 031 288	9 031 287					
Actif circulant	12 872 341	12 872 340					

Annexe 6.2 Antériorité des créances clients

Libellé	2024	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1an	3 854 500	3 854 500					
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1an	(347 322)	(347 322)					
Total créances hors groupe	3 507 177	3 507 177					

Annexe 7. Trésorerie nette

Libellé	2023	2024
Trésorerie active nette	5 921 600	4 101 670
Disponibilités	5 921 600	4 101 670
Concours bancaires (trésorerie passive)	371	716 673
Trésorerie à court terme	5 921 229	3 384 998
Placements à court terme	2 000 000	1 534 565
VMP - Autres placements	2 000 000	1 534 565
Trésorerie passive assimilée à une dette	12 483	45 600
Concours bancaires (dettes)	12 483	45 600
Trésorerie à long terme	1 987 517	1 488 964
Trésorerie nette	7 908 746	4 873 962

Annexe 8. Provisions

Libellé	2023	2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1an	116 180	89 000		(27 180)			
Autres provisions pour risques < 1an	22 362			(22 362)			
Provisions	138 542	89 000		(49 542)			



Annexe 9. Dettes financières

Libellé	2023	2024	Augmentati on (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	27 140 630	27 318 733	7 500 000	(7 321 895)			
Dépôts et cautionnements reçus	46 800	44 250	1 250	(3 800)			
Intérêts courus sur emprunts	61 950	262 180	239 680	(39 450)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	371	716 673					716 302
Concours bancaires (dettes)	12 483	45 600					33 117
Dettes financières	27 262 234	28 387 436	7 740 930	(7 365 146)			749 419

Libellé	2024	< 1 an	1 an < 2 ans	2 ans < 3 ans	3 ans < 4 ans	4 ans < 5 ans	Au-delà	Valeur résiduelle
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	27 318 733	13 412 879	2 120 861	2 377 504	2 399 009	2 436 845	4 571 635	
Dépôts et cautionnements reçus	44 250	44 250						
Intérêts courus sur emprunts	262 180	262 180						
Concours bancaires (trésorerie passive)	716 673	716 673						
Concours bancaires (dettes)	45 600	45 600						
Dettes financières	28 387 436	14 481 582	2 120 861	2 377 504	2 399 009	2 436 845	4 571 635	

Annexe 10. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2023	2024
Dettes fournisseurs part < 1 an	29 667 358	30 170 678
Dettes fournisseurs	29 667 358	30 170 678
Avances acomptes reçus sur commandes	1533 141	692 244
Dettes sociales part < 1 an	977 447	980 983
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1 695 366	896 500
Impôts différés passif	5 318 253	5 232 127
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	1 700 815	(6 097)
Comptes courants groupe part < 1 an	1 232 838	172 510
Autres dettes part < 1 an	1 184 100	286 158
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	22 701	23 162
Produits constatés d'avance part < 1 an	4 505	8 080
Autres dettes et comptes de régularisation	13 669 166	8 285 667
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	43 336 524	38 456 346

Libellé	2024	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1an	30 170 678	30 170 678					
Dettes fournisseurs	30 170 678	30 170 678					
Avances acomptes reçus sur commandes	692 244	692 244					
Dettes sociales part < 1an	980 983	980 983					
Dettes fiscales (hors IS) part < 1an	896 500	896 500					
Etat impôts sur les bénéfices part < 1an	(6 097)						
Comptes courants groupe part < 1an	172 510	172 510					
Autres dettes part < 1an	286 158	286 158					
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	23 162	23 162					
Produits constatés d'avance part < 1an	8 080	8 080					
Impôts différés passif	5 232 127	5 232 127					
Autres dettes et comptes de régularisation	8 285 667	8 291 764					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	38 456 346	38 462 442					

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 11. Chiffre d'affaires

Libellé	2024	2023
Ventes de marchandises	116 539 408	110 923 166
Production vendue de biens	751 836	806 413
Production vendue de services	2 829 591	2 882 083
Produits des activités annexes	5 196 121	4 731 647
Rabais, remises et ristournes accordés	(987 552)	(1 454 322)
Chiffre d'affaires	124 329 406	117 888 987

Annexe 12. Autres produits d'exploitation

Libellé	2024	2023
Production stockée	38 468	(36 466)
Subventions d'exploitation	30 500	36 167
Rep./Dépr. sur actif circulant	1 696 717	950 988
Transferts de charges d'exploitation	190 273	51 112
Autres produits	11 186	44 319
Autres produits d'exploitation	1 967 143	1 046 121

Annexe 13. Achats consommés

Libellé	2024	2023
Achats de marchandises	(106 349 755)	(116 004 312)
Achats d'études et prestations de services	(1 859 369)	(1 789 631)
Achats non stockés de matières et fournitures	(613 903)	(680 613)
Variation stocks de marchandises	(3 664 422)	19 228 050
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(6 252)	(7 698)
Achats consommés	(112 493 700)	(99 254 205)

Annexe 14. Charges de personnel

Libellé	2024	2023
Rémunérations du personnel	(3 716 625)	(4 088 136)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(15 119 301)	(14 083 301)
Autres charges de personnel	(8 766)	(10 501)
Charges de personnel	(5 237 321)	(5 506 938)

Xavier AGUILAR
AUDIXA
Commissaire aux comptes

LOGO
EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
AUDIT

Expertise comptable
SAS au capital de 38 112,25 €
1, rue Pierre Recton - 64100 BAYONNE
Tél. 05 59 52 01 44 Fax 05 59 52 98 17

Annexe 15. Autres charges d'exploitation

Libellé	2024	2023
Sous-traitance	(2 172)	
Redevances de crédit-bail	(134 357)	(109 071)
Locations immobilières et charges locatives	(1087 395)	(973 779)
Locations mobilières et charges locatives	(1066 018)	(696 792)
Entretien et réparations	(408 537)	(659 500)
Primes d'assurances	(364 360)	(457 252)
Autres services extérieurs	(395)	(7 473)
Personnel détaché et intérimaire	(29 806)	(7 903)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(661 211)	(1 143 171)
Publicité, publications, relations publiques	(493 191)	(460 476)
Transport	(151 620)	(203 008)
Déplacements, missions et réceptions	(437 092)	(327 314)
Frais postaux et frais de télécommunications	(83 034)	(78 460)
Frais bancaires	(219 985)	(152 394)
Autres charges externes	751 916	286 226
Autres charges	(85 123)	(34 261)
Autres charges d'exploitation	(4 452 379)	(5 024 626)

Annexe 16. Impôts et taxes

Libellé	2024	2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(90 944)	(91 734)
Autres impôts et taxes	(379 545)	(461 262)
Impôts et taxes	(470 489)	(552 996)

Annexe 17. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2024	2023
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(3 368)	(21 152)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(625 058)	(671 932)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(782 104)	(1576 964)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 410 530)	(2 270 048)



Annexe 18. Produits financiers

Libellé	2024	2023
Autres produits financiers	139 339	362 631
Produits financiers	139 339	362 631

Annexe 19. Charges financières

Libellé	2024	2023
Charges d'intérêts	(1470 877)	(1002 971)
Charges financières	(1 470 877)	(1 002 971)

Annexe 20. Produits exceptionnels

Libellé	2024	2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	105 187	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	104 691	8 946
Produits de cession d'immo. incorp.	71 483	847 026
Produits de cession d'immo. corp.	5 000	90
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	5 911	6 167
Autres produits exceptionnels	18 419	243 110
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	49 542	119 366
Produits exceptionnels	360 234	1 224 706

Annexe 21. Charges exceptionnelles

Libellé	2024	2023
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(71 308)	(877 250)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(100 988)	(20 776)
VNC des immo. corp. cédées	(47 858)	(620 614)
VNC d'autres éléments d'actif cédés		(19 163)
Autres charges exceptionnelles	(283 092)	(23 377)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		(901)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel		(128 542)
Charges exceptionnelles	(442 245)	(1 690 622)

Annexe 22. Charges d'impôts

Libellé	2024	2023
Impôt sur les bénéfices	(298 156)	(1 657 411)
Impôts différés	9 285	18 988
Charges d'impôts	(288 871)	(1 638 423)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2024.12
Résultat des entreprises intégrées	529 709
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(288 871)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	818 579
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25,0000%
	(204 645)
Effets des différences de base	(169 946)
Effets des différences de taux	(172)
Effets des dispositions fiscales particulières	85 892
Ecritures manuelles sur Impôt	ECRF
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(288 871)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(288 871)
ECART	(0)




LODO
EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
AUDIT
 Expertise comptable
 SAS au capital de 38 112,25 €
 1, rue Pierre Rectoran - 64100 BAYONNE
 Tél. 05 59 52 01 44 - Fax 05 59 52 98 17

Autres Informations

Effectifs

Libellé	2024	2023
Cadres	16	16
Agents de maîtrise et techniciens	13	19
Employés	30	31
Ouvriers	17	20
Effectif moyen interne	76	86
Intérimaires		
Effectif moyen intérimaire	0	0
Effectif moyen total	76	86

Informations concernant les dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, la rémunération allouée aux dirigeants à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées ne sera pas communiquée dans cette annexe.

Engagements hors-bilan

Engagements reçus

Caution personnelle et solidaire de Mr Harold BAKALIAN - Prêt Caisse Epargne à hauteur de 500 000 €

Caution personnelle et solidaire de Mr Jordan BAKALIAN - Prêt Caisse Epargne à hauteur de 500 000 €

Caution fournisseurs reçue BPMED pour la SAS AZUR AUTOS de 701 000 €

Effets remis à l'encaissement non échus AZUR AUTOS à la CEEAZ de 31 387 €

Engagements donnés

Nantissement du fonds de commerce de la SAS MAPAUTO

Caution solidaire donnée à la Société Marseillaise de Crédit à hauteur de 400 000 €

Caution solidaire donnée à la Caisse d'Epargne à hauteur de 1 950 000 €

Les cautions se limitent au montant du capital restant dû au 31-12-2024

Caution solidaire donnée CGI FINANCE – SAM EVEN MOTORS à hauteur de 1 250 000 €

Nantissement du fonds de commerce donné à la CEEAZ dans le cadre de l'autorisation de découvert octroyé de 500 000€

